

Protocole en cas d'urgence médicale

Objectif

Conduite à tenir en cas d'urgence médicale.

En cas d'accident concernant un enfant, une professionnelle ou un parent :

- Appeler si nécessaire le SAMU
- Avertir la famille
- Prévenir immédiatement la directrice ou la personne en continuité de direction
- Prévenir la responsable du pôle services à la population au 05.34.27.63.94
- Rédiger le jour même un écrit relatant les circonstances de l'accident et l'envoyer à la responsable du pôle services à la population.

Modalité de l'appel aux services d'urgence médicale

Composer le 15 ou le 112

Renseignements à donner dans l'ordre suivant :

- Je m'appelle :
- Je travaille au Multi-Accueil de Fronton
- L'adresse exacte est **impasse de la gare à Fronton**, on peut y accéder par l'impasse du petit train ou par l'impasse de la gare
- Le numéro de téléphone est le **05.62.79.08.85**
- Je vous appelle au sujet d'un enfant :

.....
Sa date de naissance est

Il présente :

- Une convulsion
 - Une perte de connaissance
 - Une gêne à respirer
 - Une éruption généralisée (boutons) avec gonflements (urticaire)
- A la crèche on a du doliprane
- Pour cet enfant il existe un PAI pour lequel nous avons.....
- Répondre au mieux aux questions du SAMU notamment, préciser l'heure de début des symptômes et heure d'administration des médicaments

ATTENTION ne raccrocher que lorsque le REGULATEUR vous l'indique (bien raccrocher le combiné).